

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **1er novembre 2022**, en présentiel, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame Geneviève Guilbert, conseillère # 2
Madame Hélène Côté, conseillère # 3
Madame Chantal Lacoursière, conseillère # 4
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5

Est absent :

Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum :

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 20 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique.

2. Adoption de l'ordre du jour

- 01. Ouverture de la séance et vérification du Quorum ;**
- 02. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 03. Suivi et approbation du procès-verbal du 4 octobre 2022 ;**
- 04. Période de questions ;**
- 05. Rapport du service incendie ;**
 - a. Achat de pantalon – pompiers budget 2023 ;
 - b. Achat Wabaso Diesel - chaufferette incendie;
 - c. Plan des mesures d'urgence – demande soumission externe;
 - d. Achat d'autocollants animaux et enfants – maisons;
 - e. Autorisation sortie camion de pompier 31 octobre et 10 décembre 2022;
 - f. Recommandation d'embauche d'une pompière recrutée à temps partiel;
 - g. Approbation des dépenses incendie;
- 06. Rapport réseau routier, eaux et égouts et bâtiments ;**
 - a. Adjudication d'appel d'offres de balayage des rues municipales pour une période de 3 ans (2023-2024-2025) ;
 - b. Renouvellement de traverses ou de passages de routes municipales ou de sentier de motoneiges Trans-Québec #65 et #525 ;
 - c. Entériner le report des travaux de la TECQ 2019-2023 au printemps 2023 ;

- d. Programme de subvention des 4500 bornes de recharge du Circuit électrique 2021 – P1 – Contributions financières ;
- e. Projet zone neutre – demande de soumission ;
- f. Programmer date rencontre RH – contrat employé voirie ;
- g. Signalisation silhouette – garderie Ballon rouge ;
- h. Dépôt – Lettre confirmation de fin de contrat entretien ménagé ;
- i. Suggestion achat budget 2023 – tracteur de voirie ;
- j. Achat d'un souffleur à neige – voirie municipale ;
- k. Demande au ministère des Transports – Radar pédagogique ;
- l. Teinture de l'abri-bois ;
- m. Approbation de la dépense de voirie ;

07. Législation ;

- a. Avis de motion – Règlement remplaçant le R123-21 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de La Patrie ;
- b. Dépôt du Règlement 100-18 décrétant le déroulement des séances du conseil municipal ;

08. Administration ;

- a. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- b. Ventes pour taxes – explications de fonctionnement;
- c. Autorisation d'enchérir et d'acquérir certains immeubles lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiements des taxes municipales;
- d. Entente FADOQ – Résolution 2017-10-253 ;
- e. Adjudication appel d'offres -Entretien ménagé des bâtiments municipaux 2023 et 2024 ;
- f. Contrat de location des salles municipales ;
- g. Nomination et responsabilité des élus;
- h. Formation obligatoire nouvelle élue – Comportement éthique;
- i. Rapport d'évaluation des Fleurons du Québec;
- j. Cahiers spéciaux de Noël – L'écho de Frontenac;
- k. Offre de services – Gestion des archives;
- l. Recrutement de membre pour le Comité des usagers du HSF et les Comités de résidents au Centre d'hébergement (Weedon et East-Angus);
- m. Entretien des espaces fleuris 2023;
- n. Appel de projets vitalisation FRR-4;
- o. Renouvellement de partenariat – Les Cœurs Villageois;
- p. Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant;
- q. Invitation à La grande semaine des tout-petits et la journée mondiale des enfants;
- r. Proposition – devenir membre de la FSHEQ pour des subventions horticoles;
- s. Invitation – Vision du développement économique;
- t. Invitation – adhésion Union des municipalités du Québec (UMQ);
- u. Invitation – Équijustice Estrie – Quand punir ne suffit pas;
- v. Invitation – Séance publique d'information – CIUSSS de l'Estrie et CHUS;
- w. Dépôt – Demande des PME concernant le prochain budget des municipalités;
- x. Dépôt – compensation 2022 pour la collecte sélective des matières recyclables;
- y. Demande de gratuité - local FADOQ– Atelier de réflexion;
- z. Modification de la résolution 2022-10-363 -retardée pour 2023;
- aa. Autorisation création d'un comité du sentier pédestre et cyclable de La Patrie;
- bb. Entente d'achat en commun – Nomination de représentants;
- cc. Demande téléphone – local des Chevaliers de Colomb;

09. Urbanisme ;

- a. Offre rue Saint-Pierre pour mise à niveau et conformité de la rue – propriétaire client 201 ;
- b. Demande de dérogation mineure 2022-04 – client 619 ;
- c. Problématique de délivrances de permis de chalet ;
- d. Programmer une date rencontre pour réglementation urbanisme ;
- e. Service d'inspection municipale 2023 – Urbinspec ;

10. Loisirs et culture ;

- a. Recommandation des assurances de la municipalité (MMQ) – Sports et loisirs ;
 - b. Autorisation – Demande appel de projets pour le programme En Estrie, ça bouge ;
 - c. Autorisation – Demande de subvention – Le Canada en fête ;
 - d. Location abri-bois 2023 – Marché public ;
 - e. Achat de 15 tables 2023 – Marché public ;
11. **Dépôt de la correspondance ;**
 12. **Correspondance à répondre ;**
 13. **Varia**
 14. **Présentation des comptes**
 15. **Présentation des états comparatifs au 30 septembre 2022 ;**
 16. **Rapport de la mairesse**
 17. **Rapport des conseillers ;**
 18. **Période de questions**
 19. **Fermeture de la séance**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Sur la proposition de Geneviève Gilbert
Appuyé par Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que l'ordre du jour est adopté tel que déposé aux membres du conseil.

2022-11-375 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

3. Suivi et approbation du procès-verbal 4 octobre 2022

Attendu que les membres du conseil avaient reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 ;

Attendu que le procès-verbal doit être approuvé par les membres du conseil qui étaient présents le 4 octobre 2022 ;

Sur la proposition Madame Chantal Lacoursière
Appuyé par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 et qu'il soit adopté.

2022-11-376 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

4. Période de questions

Aucune question provenant du public.

5. Rapport du service incendie

Aucun rapport verbal de la directrice incendie du service incendie. Un rapport papier a été remis aux membres du conseil et ceux-ci en prennent connaissance.

a. Achat de pantalon – pompiers budget 2023 ;

Considérant que les pompiers du service des incendies souhaiteraient être équipés de pantalons allant avec leurs chemises uniformes lors des rencontres, pratiques et autres sorties officielles ;

Sur la proposition Madame Hélène Côté Lambert
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent l'achat pour les pompiers formés seulement d'un pantalon chacun d'un montant d'environ 35 \$ chacun.

2022-11-377 Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱ

b. Achat Wabaso Diesel - chaufferette incendie;

Considérant que la directrice générale c'est informé avec un représentant pour obtenir un coût approximatif pour l'installation s'il n'y a pas de batterie auxiliaire et que ce coût était d'environ plus ou moins 8 000 \$. Considérant que le représentant suggère une bonne chaufferette sur le 100 volts avant d'investir ce montant. Les membres du conseil demandent à la direction générale en collaboration avec le service incendie de voir pour les prix pour l'installation d'une chaufferette dans le véhicule incendie et de vérifier auprès des assurances pour cette installation.ⁱⁱ

c. Plan des mesures d'urgence – demande soumission externe;

Considérant la soumission reçut par la compagnie StraTJ pour l'offre de service concernant la création d'un plan municipal de sécurité civile (PMSC);

Sur la proposition Madame Chantal Lacoursière
Appuyé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent la dépense de 4 200.00 \$ pour le budget 2023 pour la réalisation du Plan municipal de Sécurité civile de la firme StraTJ.

2022-11-378 Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ

d. Achat d'autocollants animaux et enfants – maisons;

Considérant que le service incendie doit effectuer de la prévention dans sa municipalité;

Considérant qu'une soumission fut demandée à LCP pour faire des autocollants 8X8 pouces ayant la mention : en cas d'urgence, sauvez notre famille, permettant aux gens

d'écrire le nombre d'animaux, d'enfants, d'adultes et mobilités réduites dans leur demeure et de mettre les autocollants à la vue des pompiers dans une fenêtre;

Sur la proposition Monsieur Paul Olsen
Appuyé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent l'achat des autocollants pour un montant de 774 \$ plus taxes pour l'année 2022 afin que les pompiers puissent les utiliser pour faire de la prévention auprès des citoyennes et citoyens.

2022-11-379

Résolution adoptée à l'unanimité.^{iv}

e. Autorisation sortie de camion de pompier – 31 octobre et 10 décembre 2022;

Considérant que l'Halloween a eu lieu le 31 octobre 2022 et que les enfants déambulaient déguisés dans les rues de la municipalité ;

Considérant que la municipalité a organisé une maison hantée à la salle du conseil et que la présence des pompiers a été appréciée pour faire de la prévention incendie ;

Considérant que le 10 décembre 2022 aura lieu le marché de Noël de La Patrie à la salle municipale et que plusieurs activités seront offertes à l'extérieure de la salle telle des promenades en chariot tiré par des chevaux, un feu de joie avec guimauve et chocolat chaud, une mini fermette et une maquilleuse;

Considérant que la présence des pompiers avec le camion à la salle fera une belle activité supplémentaire pour le public et permettrait par le fait même au pompier de faire du recrutement auprès de la population et de montrer aux jeunes générations ce qu'est un pompier;

Sur la proposition Madame Hélène Côté Lambert
Appuyé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal entérine l'autorisation pour la sortie du 31 octobre et autorisent que les pompiers puissent sortir les camions incendie lors de l'évènement du 10 décembre pour le Marché de Noël afin de profiter de l'occasion pour faire connaître les pompiers, faire du recrutement et de la prévention incendie.

2022-11-380

Résolution adoptée à l'unanimité.^v

f. Recommandation d'embauche d'une pompière recrutée à temps partiel ;

Attendu que pour permettre de conserver l'effectif nécessaire au sein du service, il est nécessaire d'engager de nouveaux pompiers à temps partiel ;

Attendu que Madame Vanessa Thériault demeurant à La Patrie est intéressée à se joindre à l'équipe ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil de la municipalité de La Patrie accepte d'embaucher Madame Vanessa Thériault en tant que pompière recrutée à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de la municipalité de La Patrie comme le protocole d'embauche le stipule.

2022-11-381 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}**

g. Approbation des dépenses incendie;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Autocollant logo incendie 77.44 \$
- Test des bouteilles 327.88 \$
- Changement Néons toilettes 150.00 \$

Pour un total de : 510.32 \$ plus taxes.

2022-11-382 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}**

6. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

a. Adjudication d'appel d'offres de balayage des rues municipales pour une période de 3 ans (2023-2024-2025) ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil accepte l'offre de Myrroy Division Estrie inc. au montant de 4 540 \$ plus taxes annuellement pour le balayage printanier pour une période de 3 ans (2023-2024-2025) ;

2022-11-383 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}**

b. Renouvellement de traverses ou de passages de routes municipales ou de sentiers de motoneiges Trans-Québec #65 et #525 ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, appuyée Par Geneviève Gilbert, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie autorise le Club Motoneigistes des Monts Appalaches, à circuler sur les traverses des routes suivantes pour la saison 2022-2023 ;

- ✓ Traverse rang Petit-Canada Est, de chez Tristan Blais à chez M Luc Lavoie ;
- ✓ Rang petit Canada Est, de chez Jonathan Blais jusqu'au chemin ministère MFPQ (Base Plein Air) sur une longueur d'environ 75 mètres ;
- ✓ Rang petit Canada Ouest : de la jonction du sentier 525 et Tans-Québec # 65 de chez Marcel Blais au nouveau propriétaire du terrain soit Ferme Pajaro Inc., sur une longueur d'environ 0.8 km ;
- ✓ Rang Bethléem sur une longueur de 1.1 km dans l'emprise du chemin, ensuite au bout du rang sur une longueur de 0.5 km, jusqu'avant l'arborétum.

Qu'il soit entendu que le club doit porter une attention spéciale à la signalisation pour sécuriser tous les usagers de la route ;

Que le club doit s'engager à ramasser les pancartes de signalisations en fin de saison afin de respecter les traverses mentionnées ci-haut.

2022-11-384

Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}

c. Entériner le report des travaux de la TECQ 2019-2023 au printemps 2023 ;

Considérant que les travaux concernant le déplacement des fils d'Hydro-Québec et de Bell ainsi que certains poteaux de ceux-ci seront faits très tard dans la saison soit en début novembre 2022 ;

Considérant que l'ingénieur de la TECQ 2019-2023 propose à la municipalité soit d'effectuer les travaux avant l'hiver ou au printemps ;

Considérant qu'effectuer les travaux au printemps sera mieux que dans l'empressement avant la neige pour mettre l'asphalte ;

Sur la proposition Madame Hélène Côté Lambert
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu majoritairement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal entérine le report des travaux de la TECQ 2019-2023 au printemps 2023 dû au déplacement tardif des fils d'Hydro-Québec et de Bell.

Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5, vote contre la présente résolution.

d. Programme de subvention des 4500 bornes de recharge du Circuit électrique 2021- P1 – Contribution financière ;

La directrice générale dépose aux membres du conseil la lettre d'Hydro-Québec concernant le programme de subvention des 4500 bornes de recharge du Circuit électrique 2021 – P1 – Contribution financière aux membres du conseil. Un aide de 17 749.50 \$ avant taxes sera accordé à la Municipalité de La Patrie. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

e. Projet zone neutre- demande de soumission ;

Considérant la résolution 2022-07-245 concernant le projet zone neutre qui mentionnait que la municipalité était intéressée à embarquer dans le projet de zone neutre ;

Considérant que Monsieur Lemire a fourni toute l'information ainsi que les coûts concernant l'aménagement de la zone neutre ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyé par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire les démarches nécessaires afin de sortir les soumissions et faire la politique de zone neutre.

f. Programmer date rencontre RH – contrat employés de voirie ;

La directrice générale adjointe demande aux comités des ressources humaines de choisir une date pour la rencontre des employés de voirie pour leur contrat 2023 avant le budget du 5 novembre. Ceux-ci choisissent une date.

g. Signalisation silhouette – garderie ballon rouge ;

Considérant que le ministère des Transports du Québec refuse l'installation des deux signalisations silhouette en face de l'école primaire sur les deux côtés de la rue Notre-Dame Ouest ;

Considérant que ceux-ci sont en analyse avec les normes pour l'installation de ce genre de signalisation ;

Considérant que l'administration ainsi que le directeur des travaux public recommande aux membres du conseil d'installer les silhouettes sur la rue principale Nord avant et

après la garderie afin de faire la prévention à cet endroit étant donné que cela est une route municipale ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyé par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise le directeur de voirie à faire l'installation des deux silhouettes de chaque côté de la route Principale Nord avant et après la garderie afin de faire de la prévention et étant donné que c'est une route municipale et que l'installation peut y être effectuée ;

Qu'un suivi soit fait avec la garderie pour l'installation des affiches et leurs positionnements.

2022-11-387 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}**

h. Dépôt - lettre confirmation de fin de contrat entretien ménagé ;

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil la lettre de Monsieur Maurice Paquette qui mentionne que celui-ci ne renouvellera pas son contrat d'entretien ménager pour 2023. Il terminera comme prévu le 31 décembre 2022. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

i. Suggestion achat budget 2023 – Tracteur de voirie ;

Suite aux échanges obtenus avec le directeur de voirie, les membres du conseil demandent à celui-ci d'obtenir des prix pour une niveleuse de seconde main pour la municipalité. Cet achat sera discuté lors de la rencontre pour le budget 2023.

j. Achat d'un souffleur à neige – voirie municipale ;

Considérant que la voirie municipale aura besoin d'un souffleur à neige pour l'entretien de la glissade hivernal ainsi que pour des travaux sur le réseau de voirie cet hiver ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une souffleuse à neige modèle Hardy-54 cylindre hydraulique inclus avec un rabais pour unité défraîchie de 1 505.00 \$ pour un montant total de 4 995.00 \$ plus taxes ;

Que le conseil autorise une dépense de 2 000 \$ pour l'achat et l'installation d'une cabine de protection pour le tracteur Kubota.

2022-11-388 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}**

k. Demande au ministère des Transport – radar pédagogique ;

Considérant que toute municipalité qui souhaite installer un radar pédagogique sur une route du Ministère située sur son territoire doit soumettre une demande d'analyse à la direction générale de sa région à l'aide d'une résolution municipale;

Considérant qu'il est possible que le Ministère, après cette analyse, propose une solution mieux adaptée que le radar pédagogique pour assurer, dans le secteur ciblé, la sécurité de tous les usagers, dont celle des usagers vulnérables;

Considérant que lors de l'analyse demandée par une municipalité, le Ministère tient compte de différents facteurs, dont :

- la fréquence et la gravité des accidents causés par le dépassement de la limite de vitesse;
- la présence de conditions particulières responsables des problèmes de sécurité constatés;
- le bien-fondé de la limite de vitesse affichée, puisqu'elle peut porter les usagers à des excès;
- la pertinence du site d'installation prévu par la municipalité;
- l'obtention d'un gain en matière de sécurité routière.

Sur la proposition Madame Chantal Lacoursière

Appuyé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe, Madame Marie-France Gaudreau à faire les démarches nécessaires pour faire une demande d'analyse au ministère des Transports de l'Estrie afin de voir si la municipalité peut installer un radar sur la route 212 Ouest à La Patrie afin d'encourager les conducteurs à ralentir lorsque la vitesse réglementaire est dépassée et que la zone de l'école primaire soit mieux sécuritaire.

2022-11-389 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiv}**

I. Teinture de l'abri-bois ;

Considérant que les rénovations de l'abri-bois sont terminées et que les nouvelles installations en bois doivent être teintées ;

Sur la proposition Madame Geneviève Gilbert

Appuyé par Monsieur Richard Blais

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise la direction générale à faire les demandes de soumissions pour la teinture en entier de l'abri-bois afin d'obtenir des prix pour le budget 2023.

2022-11-390 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}**

m. Approbation des dépenses de voirie ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Étagères en métal garage 1 000.00 \$
- Entretien de la vanne 1 250.00 \$

Pour un total de : 2 250.00 \$ plus taxes.

2022-11-391 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}

7. Législation

- a. Avis de motion – Règlement remplaçant le R123-21 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de La Patrie ;**

REPORTÉ

Les membres du conseil en discuteront lors de la rencontre du budget 2023.

- b. Dépôt du Règlement 100-18 décrétant le déroulement des séances du conseil municipal ;**

La directrice générale dépose aux membres du conseil municipal une copie du Règlement 100-18 décrétant le déroulement des séances du conseil municipal afin que ceux-ci puissent s'y référer. Les membres du conseil prennent connaissance du présent règlement.

8. Administration

- a. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;**

Les six (6) conseillers et conseillères aux postes #1, 3,4,5,6, et la mairesse sont présents et déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément à l'article 358 L.E.R.M.

- b. Ventes pour taxes – explications de fonctionnement;**

La directrice générale adjointe a expliqué aux membres du conseil en atelier le fonctionnement de la vente pour taxes du 10 novembre 2022. Les membres du conseil ont pu poser leurs questions.

c. Autorisation d'enchérir et d'acquérir certains immeubles lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiements des taxes municipales;

REFUSÉE

d. Entente FADOQ – Résolution 2017-10-253 ;

Considérant que la municipalité de La Patrie a une entente de loyer avec la FADOQ d'un montant de 500 \$ par année ;

Considérant que la municipalité de La Patrie a acquis en 2017 l'ensemble des biens et des meubles contenus dans le local et appartenant au club FADOQ pour un montant de 2 500.00 \$;

Considérant que ce montant était réduit sur les montants de loyer pendant cinq (5) ans soient de 2018 à 2022 inclusivement ;

Considérant qu'à partir de l'année 2023, le club FADOQ devra faire le paiement de 500 \$ annuellement pour le loyer de la salle FADOQ ;

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil annulent la résolution 2017-10-253 adoptée au conseil ordinaire du 14 novembre 2017 et autorisent la location gratuite du local 18A rue Chartier aux membres de la FADOQ ;

Que ceux-ci devront passer par l'administration pour faire toute future réservation du local.

2022-11-392

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvii}

e. Adjudication appel d'offres – Entretien ménagé des bâtiments municipaux 2023 et 2024 ;

Considérant l'appel d'offres qui fut publicisé sur les réseaux sociaux et dont la date se terminait le 27 octobre 2022 à 11 h ;

Considérant que la municipalité a reçu une soumission.

Considérant que cette soumission a été reçue dans les délais requis, mais que celle-ci n'est pas conforme ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent la municipalité à aller de gré à gré avec un éventuel fournisseur.

f. Contrat de location des salles municipales;

Considérant que l'ADMQ a envoyé par courriel des propositions de mise à jour pour ce qui a trait au contrat de location de salle avec les mises à jour proposée ;

Considérant que le contrat de location manquait d'information et de précision ;

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil acceptent le nouveau contrat de location des salles municipales déposé lors de la séance du conseil avec ses nouvelles mises à jour.

g. Nomination et responsabilité des élus ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Patrie a le privilège de mandater des représentants municipaux au sein des organismes ;

CONSIDÉRANT QUE ces responsabilités et nominations demeurent effectives tant qu'elles ne seront pas remplacées ;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes ont accepté ces charges ;

PAR CES MOTIFS ET SUR LA PROPOSITION de Madame Hélène Côté Lambert et **appuyée** par Madame Geneviève Gilbert, il est **résolu** pour chacun des élus que les nominations et responsabilités soient :

Johanne Delage, *maire*

- MRC ;
- Comité mise à niveau de la route 257 Nord #2014-09-171 ;
- Contrée du massif – Représentante ;
- Comité de l'aménagement du territoire ;
- Comité de l'économie et du développement ;
- Comité DGI ;
- Comité de la Table d'harmonisation du Mont-Mégantic ;
- Déléguée centre local de développement (CLD) du HSF ;
- Déléguée au comité de développement de La Patrie ;
- Déléguée et Présidente du Comité des Loisirs du Haut-Saint-François, Planification stratégique loisirs HSF et Comité de pilotage ;
- Représentante comité MADA ;
- Comité permanent des ressources humaines (1).
- Déléguée – Proposition de regroupement incendie ;
- Comité piste cyclable et sentiers pédestres (1)

Richard Blais, *conseiller* #1

- Substitut Contrée du massif (1) ;
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU) (1) ;
- Délégué au Comité route 257 ;

- Maire suppléant ;
- Urgence -Sécurité civile (1) ;
- Service incendie (1) ;
- Délégué au centre local de développement (CLD) du HSF (1) ;
- Délégué pour la Route des sommets (1).
- Délégué – Proposition de regroupement incendie ;
- Voirie et aqueduc (1)

Geneviève Gilbert, conseillère #2

- Déléguée des loisirs HSF, loisirs La Patrie, conseil sport loisir Estrie (1) ;
- Bibliothèque La Patrie et BCPE (1) ;
- Responsable de l'embellissement (1) ;
- Comité permanent des ressources humaines (2).
- Comité de développement de La Patrie ;
- Entente sur les équipements utilisés pour la déphosphatation des étangs non aérés (1)
- Comité piste cyclable et sentiers pédestres (1)

Hélène Côté, conseillère #3

- Comité de développement de La Patrie ;
- Bibliothèque de La Patrie et BCPE (2)
- Service incendie (2) ;
- Comité permanent des ressources humaines (3).
- Responsable de la famille et des aînées (1)
- Table de concertation des personnes aînées du HSF (1)
- Environnement
- Comité piste cyclable et sentiers pédestres (1)

Chantal Lacoursière, conseillère #4

- Loisirs (1)
- Déléguée des loisirs HSF, loisirs La Patrie, conseil sport loisir Estrie (2) ;
- Urgence -Sécurité civile (2) ;
- Responsable de l'embellissement (2) ;
- Responsable de la famille et des aînées (2)
- Comité de développement de La Patrie ;

Paul Olsen, conseiller #5

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU) (2)
- Voirie et aqueduc (2)
- Comité de développement de La Patrie ;
- Transport HSF (1)
- Bâtiment (1)
- Comité permanent des ressources humaines (4).
- Loisirs (2)

Philippe Delage, conseiller #6

- Loisirs La Patrie (bénévole)
- Bâtiment (2)
- Voirie et aqueduc (3)
- Entente sur les équipements utilisés pour la déphosphatation des étangs non aérés (2)
- Service incendie (3)
- Responsable de l'embellissement (3) ;

2022-11-395

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xx}

**h. Formation obligatoire nouvelle élue –
Comportement éthique;**

Considérant que le cours << Le comportement éthique>> est obligatoire pour tous les nouveaux élus municipaux;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent Madame Geneviève Gilbert à faire le cours sur le comportement éthique offert par la FQM en autoapprentissage pour un montant de 396 \$;

2022-11-396

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxi}

i. Rapport d'évaluation des Fleurons du Québec;

Considérant que le rapport d'évaluation des Fleurons du Québec fut transmis à la municipalité avec ses suggestions d'amélioration;

Considérant que ses suggestions doivent être prévues au budget 2023;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Monsieur Paul Olsen
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent un budget 2023 de 3000 \$ pour :

1. Aménagement arbustes pour les 4 entrées du village;
2. Pancarte et concours pour identifier le parc comprenant l'abri-bois, tennis, terrain balle, patinoire et terrain jeux;
3. Halte du Soleil-Levant – panneaux identifiants sur certains arbres;
4. Pancartes (2) Caserne incendie sur façade;
5. Enclos pour bacs de récupération, poubelles et compost au centre communautaire et salle municipale (fait par employés de voirie)
6. Pancarte d'identification du garage municipal;
7. Concours de maison fleuris pour août-juillet 2023;
8. Règlement sur les arbres en milieu urbain;

2022-11-397

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxii}

j. Cahiers spéciaux de Noël – L'écho de Frontenac ;

Considérant que l'écho de Frontenac propose à la municipalité de La Patrie un espace publicitaire dans les cahiers spéciaux de Noël afin de publiciser ses vœux de Noël ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil autorise l'achat d'un espace publicitaire de 1/4 de page en couleur pour un montant de 300 \$ plus taxes dans l'écho de Frontenac.

k. Offre de services – Gestion des archives ;

Considérant que le suivi des archives doit être fait à chaque année pour la bonne gestion de celle-ci ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise la dépense de 2 567.72 \$ plus taxes pour 8 jours afin que HB archivistes, s.e.n.c., archiviste, vienne effectuer la vérification des archives pour l'année 2023 ;

Que l'administration vérifiera pour le prix pour faire l'archivage numérisé des documents municipaux.

l. Recrutement de membre pour le Comité des usagers du HSF et les Comités de résidents au Centre d'hébergement (Weedon et East-Angus);

Considérant que des comités du CIUSSS et CHUS sont présentement en période de recrutement de personnes intéressées à siéger sur le Comité des usagers du Haut-Saint-François ainsi que sur les Comités de résidents (CHSLD de Weedon et East-Angus) ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil nomme Madame Hélène Côté Lambert pour le poste vacant du comité des usagers du HSF et les Comités de résidents au Centre d'hébergement ;

Que monsieur Richard Blais soit nommé comme substitut si jamais l'un ou l'autre des sélectionnés ne peuvent aller à une rencontre.

m. Entretien des espaces fleuris 2023 ;

Considérant que la municipalité est à la recherche d'une personne prête à faire l'entretien et l'aménagement des plates-bandes de la municipalité dont :

Bureau municipal :

- Plate-bande (1)
- Tailler arbres fruitiers et arbustes (drageons et branches gourmandes);

Centre communautaire :

- Plate-bande (1)
- Tailler les arbres fruitiers et arbustes (drageons et branches gourmandes);
- Tailler les pommiers autour du jardin communautaire ;

Abri-bois

- Plates-bandes
- Tailler les arbustes
- Tailler les arbres et arbres fruitiers (drageons et branches gourmandes)

Halte Éva Senécal

- Plate-bande (1)
- Enlever les mauvaises herbes autour des petits arbres fruitiers ;

Entrée du village (4)

- Plates-bandes et taillage des arbustes à chaque entrée du village (visibilité des pancartes) ;

Jardin communautaire

- Plate-bande (1) celle sous la pancarte du Jardin ;

Considérant que cette offre d'emploi sera publicisée sur ses réseaux sociaux, son site Web ainsi que le Jaseur municipal pour l'année 2023 ;

Considérant que les gens auront jusqu'au 17 février 2023 à 11 h pour venir déposer une soumission pour l'entretien des espaces fleuris de la Municipalité saison 2023 ;

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert

Appuyée par Madame Chantal Lacoursière

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

De faire un appel d'offres pour l'entretien des espaces fleuris de la Municipalité de La Patrie pour la saison 2023 ;

Que les gens aient jusqu'au 17 février 2023 à 11 h 00 pour venir déposer leur soumission soit en personne au bureau municipal ou par courriel.

2022-11-401

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxvi}

n. Appel de projets vitalisation FRR-4 ;

Attendu que la municipalité de La Patrie a pris connaissance du Guide d'accompagnement – APPEL de projets du Fond régions et ruralité soutien à la vitalisation ;

Attendu que la municipalité de La Patrie désire présenter un projet Patinoire de La Patrie ;

Attendu que la municipalité de La Patrie désigne France Dumont, Directrice générale à déposer ce projet en son nom ;

EN CONSÉQUENCE, **il est proposé** par Madame Geneviève Gilbert, **appuyé** par Madame Hélène Côté Lambert et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil de la municipalité de La Patrie s'engage à désigner France Dumont, Directrice générale à déposer ce projet en son nom.

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité ;

Que le conseil autorise Madame France Dumont, Directrice générale de la Municipalité de La Patrie à déposer une demande d'aide financière dans la cadre de cet appel à projets. Et sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

2022-11-402

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxvii}

o. Renouvellement de partenariat – Les Cœurs Villageois;

REPORTÉE

p. Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant.

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants ;

Considérant que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant* ;

Considérant qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants ;

Considérant qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance ;

Considérant qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire ;

Considérant qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants ;

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Appuyé par Monsieur Richard Blais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de La Patrie adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics ;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours ;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière ;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges ;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance ;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants ;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants ;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

2022-11-403

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxviii}

q. Invitation à La grande semaine des tout-petits et la Journée mondiale des enfants ;

Considérant que la municipalité de La Patrie a fait le dépôt de sa candidature pour Municipalité amie des enfants;

Considérant que conjointement avec l'école Notre-Dame-de-Lorette, la garderie et les enfants de la municipalité de La Patrie, Madame Chantal Lacoursière souhaiterait souligner la journée mondiale des enfants en organisant un après-midi activités à l'abri-bois de La Patrie;

Considérant que cette activité sera afin d'officialiser la journée mondiale des enfants, mais aussi de souligner la grande semaine des tout-petits qui aura lieu du 14 au 20 novembre 2022 afin de donner une voix aux quelques 522 000 tout-petits au Québec ;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert

Appuyée par Monsieur Paul Olsen

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

D'autoriser Madame Chantal Lacoursière à organiser la journée mondiale des enfants le 18 novembre 2022 à l'abri-bois et que celle-ci est un budget de 400 \$ pour l'achat du

matériel et nourriture afin d'organiser cette journée pour les enfants de La Patrie.

2022-11-404 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxix}

r. Proposition – devenir membre de la FSHEQ pour des subventions horticoles;

Considérant que La Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec (FSHEQ) propose à la municipalité de devenir membre afin de bénéficier de subventions permettant de verdir la municipalité;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Paul Olsen
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent l'adhésion pour devenir membre de la FSHEQ pour l'année 2023 pour un montant de 100 \$ plus une prime d'assurance modique, afin d'avoir accès à de nombreuses subventions et services divers.

2022-11-405 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxx}

s. Invitation – Vision du développement économique;

REFUSÉE

t. Invitation – adhésion Union des municipalités du Québec (UMQ);

REFUSÉE

u. Invitation – Équijustice Estrie – Quand punir ne suffit pas;

REFUSÉE

v. Invitation – Séance publique d'information – CIUSSS de l'Estrie et CHUS;

Considérant que le CIUSSS de l'Estrie et le CHUS invite les membres du conseil à la séance publique d'information annuelle du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke qui aura lieu le jeudi 3 novembre 2022 de 19 h à 20 h sur Facebook;

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent Mesdames Johanne Delage et Marie-France Gaudreau à participer à cette séance publique d'information le jeudi 3 novembre 2022 de 19 h à 20 h via Facebook.

2022-11-406 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxx}

w. Dépôt – Demande des PME concernant le prochain budget des municipalités ;

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil la lettre reçue par courriel de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante concernant les demandes des petites et moyennes entreprises (PME) au Canada. Considérant que la période budgétaire est l'occasion pour une municipalité de déterminer ses orientations et d'incarner la gouvernance de proximité en faisant des choix au profit de la collectivité. Les membres du conseil prennent connaissance de ladite lettre.

x. Dépôt – Compensation 2022 pour la collecte sélective des matières recyclables;

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil la lettre reçue par courriel de Recyc-Québec qui mentionne la compensation 2022 pour la collecte sélective des matières recyclables pour un montant de 28 001.73 \$ Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

y. Demande de gratuité local FADOQ – atelier de réflexion;

Considérant que Madame Micheline Claing veut offrir un atelier de réflexion le dimanche 4 décembre à La Patrie au coût d'une contribution volontaire de la part des participants;

Considérant que celle-ci demande la location gratuite d'un local pour cet atelier;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent la location gratuite de la FADOQ pour Madame Micheline Claing pour son atelier de réflexion le 4 décembre 2022.

2022-11-407 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxx}

z. Modification de la résolution 2022-10-363 – retardée pour 2023;

Considérant la résolution 2022-10-363 << Autorisation – demande subvention volet 1 -Destination durable et action concertée;

Considérant que les délais de réalisation sont trop courts pour la formation d'un comité et le montage de la demande de subvention;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil reportent la présente demande de subvention pour l'année 2023 afin de permettre à l'agent de développement de faire le montage et réalisation du comité;

2022-11-408 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxiii}

aa. Autorisation création d'un comité du sentier pédestre et cyclable de La Patrie;

Considérant que la Municipalité fera la demande de subvention pour le volet Action Concertée de la subvention Destination Durable et Action Concertée en 2023 afin de permettre à l'agent de développement un plus grand délai pour la réalisation du projet;

Considérant que la subvention exige la formation d'un comité composé des parties prenantes du projet soit : la direction municipale, un ou deux élus, l'agent de développement et des citoyennes et citoyens;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil mandatent, Monsieur Alain Farmer à faire les démarches nécessaires à la création d'un comité pour la demande de subvention Destination Durable et Action Concertée qui exigent un comité composé des parties prenantes;

Que les élues qui désirent siéger sur le comité sont Mesdames Johanne Delage, Hélène Côté Lambert et Geneviève Gilbert.

2022-11-409 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxiv}

bb. Entente d'achat en commun – Nomination de représentants;

Considérant que les Municipalités du Canton de Hampden, du Canton de Lingwick, Chartierville, La Patrie, et la Ville de Scotstown ont créé une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service de collecte et le transport des matières résiduelles, matières récupérables et/ou organiques ainsi que l'achat d'un camion ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise que chacune des municipalités membres de l'entente soit représentée par deux personnes au sein du comité formé ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Appuyé par Madame Chantal Lacoursière

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Johanne Delage, mairesse, Madame France Dumont, directrice générale et Monsieur Paul Olsen, conseiller de la municipalité de La Patrie soient nommés d'office sur le comité d'entente intermunicipale pour le service de collectes des municipalités du Canton de Lingwick, du Canton de Hampden, Chartierville, La Patrie, et la Ville de Scotstown ;

Que le conseil municipal nomme Madame Hélène Côté Lambert comme substitut pour le comité d'entente intermunicipale pour le service des municipalités du Canton de Lingwick, du Canton de Hampden, Chartierville, La Patrie, et la Ville de Scotstown ;

Que cette résolution annule la résolution 2022-10-349;

2022-11-410 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxv}

cc. Demande téléphone – local des Chevaliers de Colomb;

Considérant que le besoin des Chevaliers de Colomb d'avoir un téléphone comme la fripatie et la bibliothèque sont équipées;

Considérant que cela leur serait utile lors de leurs rencontres diverses;

Considérant que les Chevaliers de Colomb demandent à voir si la municipalité pourrait défrayer les frais pour l'installation et l'acquisition d'un téléphone au local des Chevaliers;

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Appuyé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil autorisent la direction générale à faire la demande à la MRC du HSF pour l'installation d'un téléphone dans le local des Chevaliers de Colomb, et ce, au frais de la municipalité.

2022-11-411 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxvi}

9. Urbanisme

a. Offre rue Saint-Pierre pour mise à niveau et conformité de la rue – propriétaire client 201 ;

Les membres du conseil demandent la vérification de l'acte de servitude pour ce chemin. Les membres en discuteront au prochain conseil.

b. Demande de dérogation mineure 2022-04 – client 619 ;

Considérant que la demande de permis 2022-03-0021 fut émise par erreur en ne respectant pas la réglementation du zonage ;

Considérant que le permis 2022-03-0021 a été émis pour une construction de 40 pieds de frontage par 18 pieds de profondeur par 12 pieds de hauteur de façade ;

Considérant qu'il fut une erreur par l'ancien inspecteur de délivrer ce permis étant donné que le règlement de zonage mentionne à la section 2 au point 9.2.1 que la grandeur maximale pour une construction ne doit pas dépasser 645.85 pieds carrés ;

Considérant que le demandeur de permis à réaliser une construction de 812 pieds carrés pour un 40 pieds et 6 pouces de frontage par 20 pieds de profondeur après avoir mentionné que l'inspecteur lui ait autorisé verbalement cette superficie totale ;

Considérant que la marge de recul arrière est inférieure à la réglementation puisque cette construction à une marge d'environ 1 pied à 2 pieds au lieu de 3.28 pieds tel que la réglementation l'exige ;

Considérant que le demandeur demande à ne pas payer les frais de demande de règlement mineure étant donné que le permis lui a été accordé et qu'un accord verbal lui aurait été accordé pour les modifications au permis.

Considérant que les dimensions du garage sont atténuées par la configuration du terrain supérieur voisin et par les denses végétaux.

Considérant que la nouvelle hauteur du garage semble respecter la hauteur maximale prescrite par le règlement de zonage, soit celle du bâtiment principal.

Considérant que la demande de permis fait mention de la démolition du garage existant.

Considérant que le refus de la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur étant donné l'avancement des travaux.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de La Patrie recommande au conseil municipal d'accepter cette demande à savoir :

- Un bâtiment secondaire de 812 pieds carrés au lieu de 645.85 pieds carrés ;
- Une marge d'environ 1 pied à 2 pieds au lieu de 3.28 pieds ;

Que les membres du comité CCU recommandent facturation des frais de 500 \$ de la présente demande de dérogation mineure au demandeur malgré l'erreur de la délivrance du permis de l'inspecteur municipal;

Que Monsieur Paul Olsen est contre la recommandation d'accepter le bâtiment à une grosseur de 812 pieds carrés et la marge de 1 pied au lieu de 3.28 pieds. Monsieur Olsen est pour la recommandation de faire payer les frais de 500 \$ au demandeur;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre et qu'aucune objection n'est manifestée ;

En Conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Appuyée par Madame Chantal Lacoursière

Et résolu majoritairement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal acceptent la demande de dérogation mineure 2022-04 comme recommandé par le comité CCU, c'est-à-dire :

- Un bâtiment secondaire de 812 pieds carrés au lieu de 645.85 pieds carrés ;
- Une marge d'environ 1 pied à 2 pieds au lieu de 3.28 pieds ;

Que les dimensions du garage sont atténuées par la configuration du terrain supérieur voisin et par les denses végétaux ;

Que le refus de la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur étant donné l'avancement des travaux.

Que cette demande de dérogation mineure ne porte aucunement préjudice aux voisinages;

Que cette demande ne crée pas de précédent;

Qu'un avis public ait été affiché et qu'aucun voisinage ne s'est présenté à ladite séance;

Que le conseil exige la démolition du bâtiment accessoire déjà existant d'ici le 30 décembre 2022 sans quoi, cette demande de dérogation mineure deviendra caduque;

Que ce nouveau bâtiment ne pourra pas subir d'agrandissement vers l'extérieur;

Qu'aucune demande verbale qui ne sera retranscrite sur les demandes de permis futures ne sera admise ou jugée admissible pour la construction d'un bâtiment;

Que les membres du conseil n'annulent pas les frais de 500 \$ de la présente demande de dérogation mineure au demandeur étant donné que les vraies mesures effectuées ne sont pas les mêmes que le permis délivré même si celui-ci n'était pas conforme.

Monsieur le conseiller #5, Paul Olsen vote contre la présente résolution pour les points concernant l'acceptation de la marge et des dimensions du bâtiment. Celui-ci est pour les frais de 500 \$.

2022-11-412 Résolution adoptée à la majorité.^{xxxvii}

c. Problématique de délivrances de permis de chalet ;

Les conseillers recommandent que l'inspecteur en bâtiment suive à la lettre le règlement actuel.

d. Programmer une date rencontre pour règlement urbanisme ;

Les membres du conseil recommandent de commencer les rencontres pour la nouvelle réglementation en collaboration avec le comité CCU à partir de janvier 2023.

e. Service d'inspection municipale 2023 – Urbinspec ;

Considérant que le projet d'inspecteur en commun avec d'autres municipalités suit son cours et que cela n'est pas confirmé ;

Considérant que l'offre de service d'urb/INSPEC a été déposé par la directrice générale aux membres du conseil et que celle-ci reste inchangé depuis leur premier contrat ;

Par ces motifs et sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert, appuyée par Monsieur Richard Blais,
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil acceptent de prolonger leur présente entente avec la firme urb/INSPEC jusqu'à la fin du mois de juin 2023 ;

Qu'urb/INSPEC sera engagé pour deux jours par semaine.

2022-11-413 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxviii}

10. Loisirs et culture

a. Recommandation des assurances de la municipalité (MMQ) – Sports et loisirs ;

Considérant que les assurances de la municipalité de La Patrie soient la Mutuelle des municipalités du Québec ont envoyé par courriel un document avec toutes ses recommandations suite à une visite qui a été faite sur les lieux de sports et de loisirs de la municipalité ;

Considérant que ce rapport d'inspection contient les correctifs à apporter ainsi que les délais requis ;

En Conséquence,

Il est proposé par Madame Chantal Lacoursière

Appuyé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil autorisent les employés de la voirie à effectuer les correctifs suivants:

- Bandes réfléchissantes sur la clôture de l'entrée de l'abri-bois ;
- Affiche d'ouverture de la patinoire – règlements – code de conduite entrée et intérieure ;
- Réparation grillage et filet de protection patinoire ;
- Réparation des bandes de la patinoire (Subvention 2023)
- But de hockey sécuritaire ;
- Ancrage des poteaux des paniers de basketball et sécuriser ;
- Mise en place processus d'inspection des jeux – registre ;
- Ajustement des balançoires et sécuriser ;
- Remplacement des bordures autour des jeux ;
- Réparation du module de jeux ;
- Ajout de matériaux pour la zone de jeu (paillis)
- Pancarte de réglementation pour terrain de balle ;
- Réparation des clôtures du terrain de balle ;
- Ajout de garde-corps sur les gradins ;
- Installation d'un siège adulte pour une balançoire ;

Que les conseillers autorisent un montant de 5000 \$ pour effectuer toutes les réparations nécessaires ;

2022-11-414 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxix}

b. Autorisation – Demande appel de projets pour le programme EN ESTRIE, ÇA BOUGE ;

Considérant que le conseil sport loisir de L'Estrie a lancer une suite au programme Joues rouges d'un programme se nommant *En Estrie, on bouge !* ;

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert

Appuyée par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe, Madame Marie-France Gaudreau à remplir la demande de soutien financier pour le Programme En Estrie, on bouge ! pour le projet de marche pour la glissade située à l'abri-bois.

2022-11-415 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xl}

c. Autorisation – Demande de subvention – Le Canada en fête ;

Considérant que la subvention *Le Canada en fête* vise à financer des activités communautaires pour célébrer et promouvoir la Journée nationale des peuples autochtones le 21 juin, la Saint-Jean-Baptiste le 24 juin, la Journée canadienne du multiculturalisme le 27 juin, et la fête du Canada le 1er juillet. Ces célébrations permettent à la population canadienne d’apprécier la diversité culturelle, ethnique, linguistique et géographique du Canada ;

Considérant que se programme est offert par le Gouvernement du Canada du Patrimoine canadien ;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe, Madame Marie-France Gaudreau à remplir la demande de soutien financier pour la St-Jean 2023 du programme Le Canada en fête.

2022-11-416 **Résolution adoptée à l’unanimité.^{xli}**

d. Location abri-bois 2023 – Marché public ;

Considérant que le Marché public de La Patrie souhaite obtenir l’exclusivité de l’abri-bois les jeudis soir à partir de 15 h à 18 h 45 pendant la période du marché public où les dates seront confirmées en 2023 et déposé au bureau municipal pour l’administration;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Monsieur Paul Olsen
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise la priorité de location de l’abri-bois les jeudis soir à partir de 15 h à 18 h 45 pendant la période du marché public sauf le jeudi du Festival Rock’&’Blues afin que ceux-ci puissent monter le festival;

Que le jeudi du Festival, le Marché Public aura la priorité au Centre communautaire pour l’organisation de leur événement et que le camp de jour sera déplacé pour cette journée à la salle municipale;

Qu’un contrat d’exclusivité sera signé entre le Marché public et la Municipalité de La Patrie;

Que la directrice générale, Madame France Dumont soit autorisée à signer le contrat d’exclusivité de L’abri-bois.

2022-11-417 **Résolution adoptée à l’unanimité.^{xlii}**

e. Achat de 15 tables 2023 – Marché public ;

REPORTÉ au budget

11. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

12. Correspondances à répondre

13. Varia

14. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, appuyé par Madame Hélène Côté Lambert, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 260 028.63 \$, Référence aux numéros de chèque 202200581 à 202200638 et référence aux chèques numéros 11455 à 11495 et les chèques numéros 202200425 à 202200466 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalise 1933.59 \$.

2022-11-418

Résolution adoptée à l'unanimité.

15. Présentation des états comparatifs au 30 septembre 2022;

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière dépose les états comparatifs au 30 septembre 2022 aux membres du conseil qui consulte les documents.

16. Rapport de la mairesse

La mairesse présente son rapport du mois. Celle-ci mentionne l'évènement de l'Halloween. Elle mentionne aussi sa visite chez le nouvel organisme de la Base Plein air de La Patrie qui s'appelle : L'Expérience d'Être soi.

17. Rapport des conseillers ;

Monsieur Richard Blais mentionne le sujet de la maison hantée de l'Halloween et remercie les bénévoles. Il mentionne aussi sa participation à une rencontre pour la Contrée du Massif Mont-Mégantic.

Madame Geneviève Gilbert remercie les bénévoles pour l'évènement de l'Halloween en mentionnant que l'heure choisie était bien.

Madame Hélène Côté Lambert mentionne que la Table de concertation des aînées organisera un évènement le 17 novembre au Resto-bar de La Patrie avec l'invitation d'un notaire pour expliquer des choses concernant les testaments, etc. Une annonce sera mise sur les réseaux sociaux.

Madame Chantal Lacoursière mentionne qu'elle est en attente pour la subvention pour la création de la Municipalité amie des enfants (MAE) et parle de son évènement pour souligner la journée internationale des enfants qui aura lieu le 18 novembre 2022 à l'abri-bois.

Monsieur Paul Olson mentionne les qualités des bénévoles dans l'organisation de la maison hantée pour l'Halloween. Celui-ci mentionne aussi sa rencontre avec l'organisme l'Expérience d'Être soi à la base plein air de La Patrie.

18.Période de questions

Aucune question provenant du public.

19.Fermeture de la séance

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 21 h 28.

2022-11-419

Résolution adoptée à l'unanimité.

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

ⁱ 2022-11-03 – Demander à la Conseillère 4 de vérifier produits locaux coop pour pantalon incendie;

ⁱⁱ 2022-11-03 – Courriel envoyé à Francine et Messenger pour validation chaufferette;

ⁱⁱⁱ 2022-11-03 – Demande envoyée à la compagnie et ancien plan 2016;

^{iv} 2022-11-03 – Commande fait à la compagnie pour impression;

^v 2022-11-03 – Marché Noël avisé et résolution classée et envoyée à la directrice incendie;

^{vi} 2022-11-03 – Pochette faite et directrice adjointe incendie avisée;

^{vii} 2022-11-03 – Résolution classée;

^{viii} 2022-11-03 – Résolution envoyée fournisseur par courriel et pochette créée;

^{ix} 2022-11-03 – Résolution envoyée par courriel au responsable;

^x 2022-11-03 – Résolution transmise à DG pour donner aux personnes concernées;

^{xi} 2022-11-03 – Projet sera commencé au courant des prochaines semaines;

^{xii} 2022-11-03 – Appeler garderie et avisée directrice, demande voirie pour installation;

^{xiii} 2022-11-03 – Souffleur à neige commander par voirie, etc;

^{xiv} 2022-11-03 – Résolution transmise aux ministères;

^{xv} 2022-11-03 – Demande faite à deux soumissionnaires pour la teinture et en attente évaluation ;

^{xvi} 2022-11-03 – Dépenses résolution envoyée à Voirie;

^{xvii} 2022-11-03 – Résolution envoyée par courrier et pochette créée pour les loyers de salles;

^{xviii} 2022-11-03 – Personne contactée et montage du contrat;

^{xix} 2022-11-03 – Contrat location mis à jour et règlement de taxation aussi;

^{xx} 2022-11-03 – Calendrier mis à jour et nomination aussi;

^{xxi} 2022-11-03 – Inscription de la Conseillère pour le cours;

^{xxii} 2022-11-03 – Résolution transmise à Voirie aussi et en processus;

-
- xxiii 2022-11-03 – Voeux monté et envoyé à l'Écho de frontenac;
 - xxiv 2022-11-03 – Archiviste confirmé et en attente d'une date 2023;
 - xxv 2022-11-03 – Résolution municipale envoyée par courriel;
 - xxvi 2022-11-03 – Montage offre d'emploi en cours;
 - xxvii 2022-11-03 – Résolution transmise à DG pour suivi;
 - xxviii 2022-11-03 – Charte imprimée et envoyé à conseillère 4;
 - xxix 2022-11-03 – Résolution envoyée à Conseillère 4 et achat fait;
 - xxx 2022-11-03 – Inscription sera faite en Janvier 2023;
 - xxxi 2022-11-03 – Confirmation avec Mairesse et DGA;
 - xxxii 2022-11-03 – Résolution envoyée au demandeur et mise dans contrat location;
 - xxxiii 2022-11-03 – Résolution transmise par courriel à agent dev.;
 - xxxiv 2022-11-03 - Résolution transmise à agent de dev.;
 - xxxv 2022-11-03 – Résolution envoyée à ville de scotstown;
 - xxxvi 2022-11-03 – Résolution envoyée aux Chevaliers de Colomb;
 - xxxvii 2022-11-03 – Demande de dérogation envoyée par la poste et courriel au demandeur;
 - xxxviii 2022-11-03 – Résolution transmise à la firme inspection;
 - xxxix Résolution transmise à la Voirie et suivi en cours;
 - xl 2022-11-04 – Demande de subvention remplis;
 - xli 2022-11-03 – Demande de subvention faite depuis 2 semaines;
 - xlii 2022-11-04 – Résolution transmise au Marché public;